

Intégration du rappel vaccinal dans le pass sanitaire

A compter de ce jour, 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen, doivent justifier d'un rappel vaccinal entre 5 et 7 mois maximum suivant l'injection de la dernière dose requise pour que leur passe sanitaire soit prolongé.

Alors que le CHU de Clermont-Ferrand a déclenché son plan blanc le 8 novembre dernier pour faire face à la 5^e vague de l'épidémie de Covid-19 et la grande tension des services de soins, **le taux d'incidence dans le Puy-de-Dôme continue de poursuivre sa trajectoire ascendante.**

Face à cette progression exponentielle de la circulation virale dans le département et au niveau du territoire national, **les personnes éligibles au rappel vaccinal sont invités à effectuer le rappel dans les meilleurs délais.**

Au-delà de cette date, leur QR code sera automatiquement désactivé. En cas de schéma vaccinal incomplet, les personnes devront présenter :

- la preuve d'un test négatif de moins de 24h ;
- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Pour rappel, 11 centres de vaccination sont ouverts sur le territoire puydômois :

- centre de vaccination CHU de Clermont-Ferrand ;
- centre de vaccination « grande capacité » du Polydôme avec son antenne située à Croix-de-Neyrat (*avec ou sans RDV en fonction des disponibilités*) ;
- centre de vaccination du Centre hospitalier de Thiers ;
- centre de vaccination du Centre hospitalier d'Issoire ;
- centre de vaccination du Centre hospitalier d'Ambert ;
- centre de vaccination du Centre hospitalier du Mont-Dore ;
- centre de vaccination du Centre hospitalier de Riom ;
- centre de vaccination du Centre hospitalier de Billom ;
- centre de vaccination tri-site du territoire des Combrailles (Saint-Eloy-les-Mines, Pontgibaud et Giat) ;
- centres de vaccination de Volvic ;
- centre de vaccination de Chamalières.

CONTACTS PRESSE

Tatiana BLANC, chargée de communication

04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication

04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée **uniquement** au service communication via l'adresse suivante :

communication@chu-clermontferrand.fr